

de l'ignorance, ou soupçonnant la malice de celui-ci, il a de bonnes raisons de croire que le nombre de fautes, les circonstances notablement aggravantes ou qui en changent l'espèce, la gravité du péché, n'ont pas été suffisamment exprimées.

L'interrogation étant une chose odieuse pour le confesseur comme pour le pénitent, le confesseur devra l'omettre *ordinairement* à l'égard des personnes de distinction, capables de se confesser comme il faut, religieuses et instruites ; aussi vis-à-vis celles qui se confessent souvent. Je dis *ordinairement*, car la présomption est en leur faveur ; nous ne pouvons point cependant, en cette matière, donner des règles invariables.

2o De quelle manière ?

L'interrogatoire du confesseur doit être *modéré et discret*.

L'interrogatoire doit être modéré. Le confesseur dans ses interrogations ne doit donc pas paraître anxieux et avide de savoir. Qu'il ne fasse jamais de questions inutiles, oiseuses. Il doit avoir souvent à l'esprit ces paroles du Rituel : « Caveat ne curiosus aut inutilibus interrogationibus quemquam detineat, præsertim juniores utriusque sexus, vel alios, de eo, quod ignorat imprudenter interrogans, ne scandalum patiantur, ideoque peccare discant. » Écoutons encore ces conseils de Billuart (Diss. 6. art. 10. §. 2). « Examine morali (examinare debet confessarius) non summo et exquisito, sed humano et mediocri, et conformiter ad capacitatem pœnitentis. Non enim sacerdos tenetur plus examinare pœnitentem quam pœnitens ipse tenetur se examinare..... Nec refert quod si confessarius plus examinaret, plus forte inveniret ; non enim hic attendendum est ad integritatem materiale confessionis, sed etiam ne summa et nimia industria in examinando reddatur sacramentum pœnitentibus onerosum et odiosum. »

L'interro-
avec une g
ont pu être
confesse.

ne de con
res et ses
mœurs ru
de beauco
sexe qu'
qui ont d
luxure o
Hélas ! —

S. Pénite
vous-nou
guère à c
le péché
des ques
prêtre d
ri : In
deficere,
fessionis

Si, de
d'interro
mais de
commen
d'abord
sées ; d
attouche
le pénit
tion, il